

### ***Séance extraordinaire du 31 août 2016***

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19h00, le 31 août 2016, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble:

Messieurs     Marc Aubertin, conseiller au district 1  
                  Daniel Petitjean, conseiller au district 3  
                  Richard Fredette, conseiller au district 4  
                  Frédérick Pigeon, conseiller au district 6  
Madame        Louise Despard, conseillère au district 2

Madame Claudette Limoges avait justifié son absence.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Cassation du contrat de fourniture et épandage d'abat-poussière accordé en vertu de la résolution 216-06-2016
3. Nouveau contrat de fourniture et épandage d'abat-poussière
4. Période de questions
5. Levée de séance

#### **336-08-2016**

##### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite à la constatation du quorum, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Petitjean et résolu d'ouvrir la séance et d'accepter l'ordre du jour tel que présenté à l'avis de convocation.

#### **337-08-2016**

##### **CASSATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE ACCORDÉ EN VERTU DE LA RÉOLUTION 216-06-2016**

Considérant que la Municipalité de Saint-Damien a octroyé un contrat de fourniture et épandage d'abat-poussière pour 2016 au plus bas soumissionnaire, soit LES ENTREPRISES BOURGET INC.;

### **Séance extraordinaire du 31 août 2016**

Considérant que l'entreprise a déclaré ne pas être en mesure de respecter le contrat pour effectuer le deuxième épandage, tel que confirmé par sa lettre du 29 août 2016;

Considérant que le devis d'appel d'offre prévoit une clause de résiliation à certaines conditions :

« 5.1 Résiliation

Dans tous les cas où il y aura motif de résiliation de contrat, la décision finale sera prise par le conseil municipal et le cautionnement de garantie sera confisqué.

La Municipalité peut résilier l'entente si le soumissionnaire adjudicataire :

...

a) abandonne ou refuse le travail;

....

d) ne respecte pas l'une ou l'autre des clauses décrites au présent devis;....»

En conséquence,

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu de résilier immédiatement le contrat de fourniture et d'épandage d'abat poussière qui avait été accordé à LES ENTREPRISES BOURGET INC. par la résolution 216-06-2016.

### **338-08-2016**

#### **NOUVEAU CONTRAT DE FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

Considérant que la Municipalité de Saint-Damien souhaite voir appliqué un deuxième épandage d'abat-poussière sur les chemins dans les meilleurs délais;

Considérant que la Municipalité de Saint-Damien a résilié le contrat avec LES ENTREPRISES BOURGET INC. pour défaut de réalisation des travaux prévus au devis;

Considérant que l'entreprise Multi Routes inc. a proposé d'effectuer un épandage de 50 000 litres de chlorure de calcium 35% liquide au prix de 0,2579 \$ le litre, représentant une dépense de 14 826,03 \$;

En conséquence,

### ***Séance extraordinaire du 31 août 2016***

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture et épandage d'abat-poussière de type chlorure de calcium 35% liquide au prix de 0,2579 \$ le litre, pour un volume de 50 000 litres, à l'entreprise Multi Routes Inc. qui devra fournir au représentant du Service des Travaux publics l'échantillon et les caractéristiques du produit fourni, préalablement à l'épandage.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période des questions.

**339-08-2016**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 07.

André Dutremble  
Maire

Diane Desjardins  
Directrice générale